

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



17^e Année

30 AVRIL 1961

N° 7

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| 1. Mémorial (Mois d'avril) | 2 |
| 2. Chambre des Députés (Mois d'avril) | 3 |
| 3. Institution de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg | 3 |
| 4. Conseil de Gouvernement. - Réunions durant le mois d'avril | 5 |
| 5. Nouvelles diverses | 5 |
| 6. Le Mois en Luxembourg (Mois d'avril) | 9 |

Mémorial (mois d'avril)

Ministère des Finances.

Le Mémorial du 20 avril 1961 publie les relevés des compagnies et agents d'assurance qui, à la date du 1^{er} janvier 1961, sont autorisés à faire des opérations dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Un arrêté ministériel du 24 avril 1961 détermine par section de cabaretage la population à prendre en considération pour l'application des dispositions de la loi sur le régime des cabarets.

*

Ministère des Affaires Economiques.

Un arrêté grand-ducal du 10 avril 1961 règle la couverture facultative des périodes d'assurance pension des commerçants et industriels.

Un arrêté grand-ducal du même jour règle la continuation de l'assurance auprès de la caisse de pension des commerçants et industriels.

Un arrêté ministériel du 12 avril 1961 prescrit un recensement général de l'agriculture en 1961.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

Le Mémorial du 14 avril 1961 publie l'Arrangement relatif aux modalités d'application de la Convention Européenne du 9 juillet 1956 concernant la sécurité sociale des travailleurs des transports internationaux, fait à Genève, le 10 janvier 1959.

*

Ministère de l'Agriculture.

Un arrêté ministériel du 13 mars 1961 modifie l'arrêté ministériel du 15 juillet 1952 prescrivant des mesures spéciales pour enrayer l'invasion et la propagation de la fièvre aphteuse et de la peste aviaire.

Un arrêté ministériel du 20 mars 1961 organise les marchés de bétail gras de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette.

Un arrêté ministériel du 27 mars 1961 règle l'octroi et l'emploi de mentions à caractère qualitatif pour le vin indigène.

Un arrêté grand-ducal du 30 mars 1961 déclare la tuberculose aviaire maladie réputée contagieuse et donnant lieu aux mesures de police sanitaire du bétail.

*

Ministère d'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 23 janvier 1961 institue l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg.

Un règlement grand-ducal du 17 avril 1961 fixe la date de l'entrée en vigueur de la loi du 8 février 1961 portant organisation du Conseil d'Etat.

Un règlement grand-ducal du 27 avril 1961 modifie les arrêtés grand-ducaux des 9 décembre 1949, 21 mai 1951, 18 novembre 1953, 2 juin 1956, 29 octobre 1957 et 27 décembre 1957 sur les frais de route et de séjour et les indemnités de déménagement des fonctionnaires et employés de l'Etat.

Un arrêté ministériel du 21 avril 1961 fixe le nombre des députés par application du résultat du recensement de la population au 31 décembre 1960.

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un arrêté grand-ducal du 8 mars 1961 fixe le minerval à payer par les élèves de l'Institut d'enseignement technique pendant l'année 1960/61.

Deux arrêtés ministériels du 15 avril 1961 instituent des commissions pour l'examen de fin d'études secondaires et pour l'examen de passage aux établissements d'enseignement secondaire.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un arrêté ministériel du 11 mars 1961 a pour objet l'infrastructure de la Brigade grand-ducale des volontaires de la Protection Civile.

Un arrêté ministériel du 24 avril 1961 détermine le nombre des conseillers communaux à attribuer à chaque commune et section de commune.

*

Ministère de la Justice.

Un arrêté grand-ducal du 30 mars 1961 complète les Nos 28, 215 et 216 de la liste des établissements industriels, réputés dangereux, insalubres ou incommodes, annexée à l'arrêté grand-ducal du 1^{er} août 1913.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un règlement grand-ducal du 26 avril 1961 modifie l'arrêté grand-ducal du 31 octobre 1959 concernant la constitution des groupes d'employeurs et la fixation de l'assiette et des taux de cotisation en matière d'allocations familiales pour les salariés.

*

Ministère des Transports.

Un arrêté ministériel du 18 mars 1961 modifie et complète l'arrêté ministériel du 25 novembre 1955 fixant les conditions d'admission, les matières d'examen, l'aménagement du local et le matériel des instructeurs de candidats-conducteurs ainsi que le coût des leçons.

Chambre des Députés (mois d'avril)

12 avril : 42^e séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant les mesures de protection sanitaire du barrage d'Esch-sur-Sûre (N^o 782). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. —

13 avril : 43^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant les mesures de protection sanitaire du barrage d'Esch-sur-Sûre (N^o 782). Continuation et fin de la discussion générale. —

Réunion de trois Sections. —

14 avril : Réunion de la Commission des Comptes.

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. —

18 avril : Visite du Barrage d'Esch-sur-Sûre. —

19 avril : 44^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant les mesures de protection sanitaire du barrage d'Esch-sur-Sûre (N^o 782). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet de compléter l'article 1^{er} de la loi du 29 juillet 1957, concernant l'assurance-maladie des professions indépendantes et l'art. 2 du Code des Assurances Sociales (N^o 713). Rapport de la Commission des Affaires Sociales. Lecture et vote des articles. Vote définitif sur l'ensemble par appel nominal. — Projet de loi portant modification de l'art 17. de la loi du 12 août 1927, sur le régime des cabarets, comprenant le texte coordonné de toutes les dispositions légales en vigueur sur la matière (N^o 715).

Rapport de la Section centrale. Discussion générale. —

20 avril : 45^e séance publique. — Demande d'interpellation. — Projet de loi portant approbation de l'Accord sur les dettes commerciales de personnes résidant en Turquie et du protocole d'application provisoire dudit Accord, signés à Paris, le 11 mai 1959 (N^o 817). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi autorisant l'aliénation d'une parcelle de pré dépendant du domaine curial de Grevenmacher (N^o 839). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel; b) Projet de loi ayant pour objet d'autoriser l'aliénation d'immeubles domaniaux (N^o 846). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel; c) Projet de loi autorisant l'aliénation d'une parcelle domaniale sise au Grünwald (N^o 847). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel; d) Projet de loi autorisant l'aliénation de diverses parcelles domaniales dans l'intérêt de la construction du nouvel Athénée et du Centre d'Enseignement Professionnel à Luxembourg (N^o 848). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. —

25 avril : Réunion de la Commission permanente des Dommages de Guerre. —

Institution de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg

Le 23 janvier 1961, à l'occasion de la Fête Nationale, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a signé au Palais grand-ducal un arrêté portant institution de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg. Cet arrêté vient d'être publié au Mémorial du 14 avril 1961.

Ce nouvel Ordre de Mérite prend donc désormais place à côté de l'Ordre déjà existant qui est l'Ordre National de la Couronne de Chêne.

Il a été créé pour satisfaire à un besoin qui depuis un certain nombre d'années déjà s'est fait sentir de disposer d'un moyen supplémentaire et nuancé pour distinguer des personnes qui se sont acquis des mérites notables dans tous les secteurs de l'activité nationale. Par l'institution du nouvel Ordre, notre pays

rejoint dans ce domaine les pays voisins, notamment la France et la Belgique, où existent des ordres et décorations pour reconnaître, récompenser et distinguer en particulier les mérites professionnels ou d'autres services rendus dans les domaines les plus divers. Toutefois, les autorités gouvernementales désireuses d'éviter la multiplicité des Ordres, ont estimé préférable de couvrir tous ces mérites par une seule et même décoration.

Voici le texte de l'arrêté grand-ducal portant institution de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché :

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Vu l'article 41 de la Constitution;

Sur le rapport et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Il est institué un ordre portant le nom d'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg.

Cet ordre pourra être accordé à des étrangers.

Art. 2. L'ordre comprend cinq grades dénommés comme suit : 1^o Grand-Croix, 2^o Grand-Officier; 3^o Commandeur, 4^o Officier, 5^o Chevalier.

Une médaille est annexée à l'ordre : elle est délivrée en vermeil.

Art. 3. Le bijou de l'ordre consiste en une croix à quatre branches émaillées blanc à listel d'émail bleu sur les deux faces. Au centre sur l'avvers un fond argent à burelles émaillées azur sur lequel est rapporté le lion luxembourgeois émaillé de gueule, couronné, armé et lampassé d'or. Un listel émaillé bleu chargé d'un couronne de laurier d'argent est rapporté autour du lion. Au centre sur le revers un fond émaillé de gueule sur lequel est rapporté le monogramme composé de deux C entrelacés surmontés de la couronne grand-ducale, le tout en or. Un listel émaillé bleu est rapporté autour du monogramme.

La plaque consiste en un plateau rayonné à deux branches sur lequel est posé, au centre, l'avvers du bijou de l'ordre.

Le plateau est en vermeil pour le grade de Grand-Croix; il est argenté pour le grade de Grand-Officier.

Le ruban est rouge à bords blanc et bleu.

Art. 4. Les marques distinctives sont :

pour les Grand-Croix : la plaque placée sur le côté gauche et le bijou de l'ordre suspendu en écharpe à un ruban large de 105 mm et descendant du côté droit vers le côté gauche;

pour les Grand-Officiers : la plaque sur le côté gauche et le bijou de l'ordre porté au cou en sautoir, avec un ruban large de 37 mm;

pour les Commandeurs : le bijou de l'ordre, porté au cou, en sautoir, avec un ruban large de 37 mm;

pour les Officiers : le bijou en bronze doré et porté au ruban de chevalier, surmonté d'une rosette;

pour les chevaliers : le bijou de l'ordre en bronze argenté avec un ruban large de 37 mm.

Art. 5. La médaille annexée à l'ordre est en vermeil et consiste en une croix à quatre branches avec rayons intermédiaires portant en relief au centre, sur l'avvers en médaillon rond le lion luxembourgeois et sur le revers également en médaillon rond le monogramme composé de deux C entrelacés surmontés de la couronne grand-ducale.

Art. 6. L'ordre est conféré par Nous sur la proposition et avec le contreseing de Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Les décorés de l'ordre recevront outre l'insigne, un brevet signé par Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

L'ordre peut être retiré à son titulaire dans les formes où il a été attribué.

Art. 7. Les membres de l'ordre sont tenus de prendre les dispositions nécessaires afin qu'en cas de décès les insignes dont ils auront été revêtus soient renvoyés au Gouvernement.

Ils sont également tenus, en cas de promotion à un grade supérieur, de renvoyer les insignes du grade auquel ils avaient été nommés antérieurement.

Art. 8. Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Mémorial.

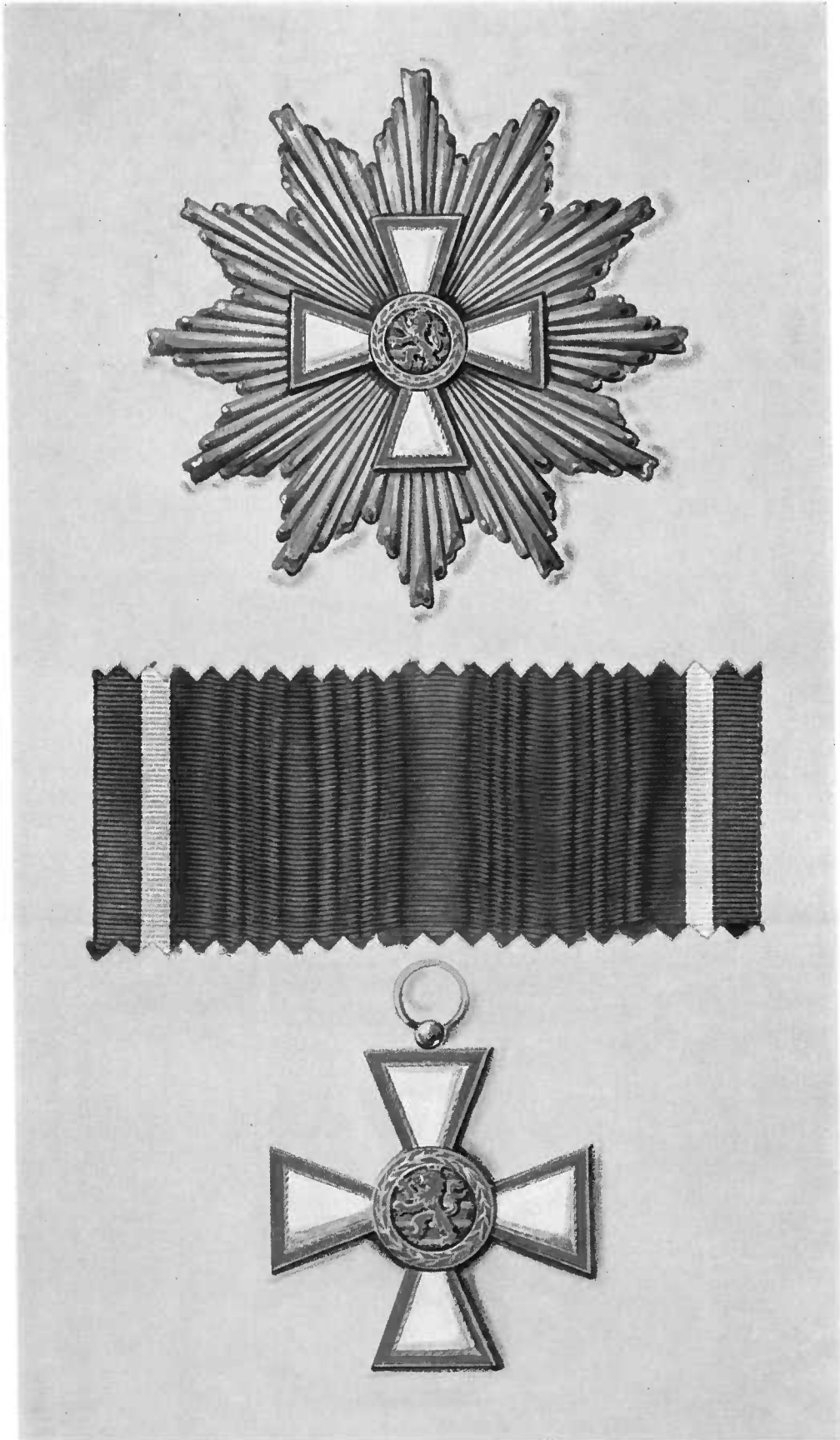
Palais de Luxembourg, le 23 janvier 1961.

Charlotte.

Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,

Pierre Werner.

Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg



Insignes de Grand' Croix



Insigne de Grand-Officier



*Insigne
de Commandeur*



*Insigne
d'Officier*





Insigne de Chevalier

*En bas:
La Médaille de l'Ordre*



Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois d'avril

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises durant le mois d'avril 1961 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de sa réunion du 14 avril 1961, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des problèmes concernant l'aéroport, sur des problèmes d'administration interne, sur la nomination des délégués luxembourgeois au Conseil consultatif et social de Benelux ainsi que sur le problème industriel dans la région de Wiltz.

Le Conseil de Gouvernement a en outre eu un échange de vues sur la préparation du Millénaire de la Ville de Luxembourg.

La réunion du 21 avril 1961 était consacrée à un échange de vues sur les pourparlers belgo-luxembourgeois concernant le Traité de l'Union Economique.

En outre, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des questions de détail en rapport avec les institutions internationales, sur une acquisition de terrains, sur des questions d'administration interne, sur

la politique d'investissements à long terme et sur des problèmes relatifs à la Protection Nationale.

Le Conseil de Gouvernement a finalement approuvé un projet d'arrêté grand-ducal ayant pour objet certaines modifications à la législation actuelle sur les délégations ouvrières.

Les délibérations du Conseil de Gouvernement du 26 avril 1961 portèrent sur certains aspects du régime du blé, sur des questions d'administration interne, sur un programme d'investissements routiers, sur les travaux du barrage de l'Our et sur la situation des titulaires d'une mention du 1^{er} degré.

Le Conseil de Gouvernement a également approuvé un projet de loi concernant l'organisation de la bibliothèque nationale et des archives de l'Etat. Furent approuvés également un projet de loi portant création d'une école ménagère agricole de l'Etat, un projet de loi portant création d'un service de vulgarisation agricole ainsi qu'un projet de loi ayant pour objet la réorganisation de la station viticole de l'Etat.

Nouvelles diverses

Le 12 avril 1961, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Hugo Wistrand, Ministre de Suède, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Le 18 avril 1961, LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont reçu en audience le Général d'Armée Pierre Jacquot, Commandant en chef des Forces Alliées Centre Europe.

*

Après les graves événements (révolte en Algérie des Généraux Challe, Zeller, Salan et Jouhaux) qui se sont passés en France, S.A.R. Madame la Grande-Duchesse a envoyé le télégramme suivant à Monsieur Charles de Gaulle, Président de la République Française :

« Après l'épreuve au cours de laquelle le peuple luxembourgeois a été de cœur avec le Gouvernement de la République et le peuple français Je ne voudrais pas manquer d'exprimer à Votre Excellence Mes félicitations pour la façon dont la France a su surmonter cette crise en y joignant Mes vœux pour l'avenir. »

(s.) CHARLOTTE

Grande-Duchesse de Luxembourg

*

Le 3 avril 1961, S. Exc. Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et M^{me} Pierre Werner furent reçus en audience privée par Sa Sainteté le Pape Jean XXIII.

*

Dans le but de renforcer les relations amicales qui existent entre la République de l'Inde et le Grand-Duché de Luxembourg, les Gouvernements de l'Inde et du Luxembourg se sont mis d'accord pour élever au rang d'Ambassade la représentation diplomatique de l'Inde au Luxembourg.

*

Les Gouvernements de Pologne et du Luxembourg dans le but de renforcer et de développer les relations qui existent entre les deux pays se sont mis d'accord pour élever leurs Légations respectives au rang d'Ambassades.

*

En réponse au télégramme envoyé au Kremlin par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, à l'occasion du vol d'un homme dans l'espace cosmique, M. le Président Chrouchtchov a envoyé le télégramme suivant à M. le Ministre d'Etat :

« Je vous remercie sincèrement des chaleureuses félicitations que vous m'avez adressées à l'occasion

du vol d'un homme dans l'espace cosmique réalisé pour la première fois dans le monde par l'Union Soviétique. »

= N. Chrouchtchov Moscou,
Kreml, 30 avril 1961.

*

Le 12 avril 1961, M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale s'est rendu à Hambourg pour assister à la deuxième conférence des Ministres de l'Education Nationale organisée dans le cadre du Conseil de l'Europe et appelée à traiter des problèmes d'organisation et de réforme pédagogiques qui se posent à l'heure actuelle dans tous les pays et pour étudier en particulier des questions concernant les méthodes nouvelles d'enseignement et l'harmonisation des programmes et des périodes d'études.

*

La Foire Internationale de Bruxelles.

Le 10 avril 1961, M. Lucien Cooremans, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles et Président de la Foire Internationale de Bruxelles, donnait une réception à Luxembourg qui réunissait des personnalités luxembourgeoises du monde industriel, financier, commercial et artisanal. M. Cooremans avait à ses côtés M. R. Baken, Vice-Président du Conseil d'administration de la F.I.B., M. P. van der Rest, Administrateur de la F.I.B., M. G. Chantren, Directeur général, et M. G. Vanderperren, Délégué de la F.I.B. à Luxembourg.

Du côté luxembourgeois on remarquait entre autres M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques ainsi que plusieurs autres personnalités notamment M. A. Coppé, Vice-Président de la Haute Autorité de la CECA, et M. P. Finet, Membre de la Haute Autorité de la CECA.

M. Roger Taymans, Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, assistait également à cette réception.

Ce cocktail donna l'occasion aux responsables de la Foire Internationale de Bruxelles de rencontrer les personnalités luxembourgeoises de la vie publique et du monde des affaires.

M. le Ministre Paul Elvinger rappela à cette occasion que le Ministère des Affaires Economiques a encouragé les exposants luxembourgeois à participer à la Foire de Bruxelles. Il précisa en outre que la participation luxembourgeoise est plus importante cette année que les années précédentes; elle compte en effet un nombre de 33 participants.

*

Journée Mondiale de la Santé.

Le 10 avril 1961 a été célébrée à Luxembourg la Journée Mondiale de la Santé sous le thème : « L'accident n'est pas accidentel. » Au cours d'une soirée commémorative des allocutions furent prononcées par M. Alphonse Huss, Président de l'Association luxembourgeoise pour les Nations Unies, M.

Georges Thyès, Ingénieur en Chef à l'Office des Assurances Sociales, le Capitaine de Gendarmerie J.-P. Wagner, délégué de la « Sécurité Routière », et M. le Dr Emile Dühr, Médecin-Inspecteur de la Santé Publique.

Une partie des programmes en langue luxembourgeoise de Radio-Télé-Luxembourg a également été consacrée à la célébration de la Journée Mondiale de la Santé.

*

Journée d'Amitié Franco-Luxembourgeoise.

Le 16 avril 1961 a eu lieu à Mondorf-les-Bains une Journée d'amitié franco-luxembourgeoise, au cours de laquelle on procéda au jumelage entre deux associations, à savoir : les Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre du Département de la Moselle et les Combattants Volontaires Luxembourgeois de la Résistance française.

Dans la matinée un cortège, précédé de la musique militaire luxembourgeoise et d'un détachement de la garde grand-ducale et composé des délégués des deux associations et de nombreux autres mouvements patriotiques luxembourgeois et d'anciens combattants avec drapeaux, se dirigea vers l'église où un service religieux fut célébré par M. l'abbé P. Martzen, ancien aumônier militaire. Au cours de ce service religieux le nouveau drapeau des Combattants Volontaires Luxembourgeois de la Résistance Française fut béni.

Au cours d'une cérémonie qui se déroula ensuite devant le Monument aux Morts, des gerbes de fleurs furent déposées par les représentants des associations d'anciens combattants et des mouvements de résistance.

Du Monument aux Morts le cortège se dirigea devant l'Hôtel de Ville où, en présence de nombreuses personnalités civiles et militaires, le Général LECOQ, Gouverneur militaire de Metz, remit officiellement le nouveau drapeau aux Anciens Combattants Volontaires Luxembourgeois de la Résistance Française, tandis que M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, fixa la Croix de Guerre Luxembourgeoise sur le nouveau drapeau. Le drapeau, aux couleurs françaises, porte l'inscription suivante : « Vivre libre ou mourir. »

Une réception des hôtes français et luxembourgeois par la Municipalité de Mondorf-les-Bains et l'Etablissement Thermal de Mondorf, ainsi qu'un déjeuner en commun clôturèrent cette journée.

Rappelons que parmi les personnalités présentes on remarquait, du côté français, le Colonel Duhaze, représentant l'Ambassadeur de France à Luxembourg, le Colonel Mullins, Sous-Préfet de Thionville, le Lieutenant-Colonel Kraffe, Commandant militaire de Thionville, M. Mondon, député-maire de Metz, et du côté luxembourgeois M. Gustave Kass, Conseiller de Gouvernement, le Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de l'Armée, le Lieutenant-Colonel Oscar Heldenstein, comme Président des « Anciens St-Cyriens », ainsi que les présidents des Anciens Combattants et des diverses associations patriotiques.

*

C'est à la question « Qui était Rembrandt ? » que répondit une exposition documentaire présentée au Musée de l'Etat à Luxembourg du 19 avril au 6 mai 1961. Cette exposition était organisée dans le cadre de l'accord culturel néerlando-luxembourgeois avec le concours des « Amitiés néerlando-luxembourgeoises ». Elle comportait plus de 150 reproductions de tableaux, de dessins et d'eaux-fortes ainsi que 18 reproductions en couleurs, illustrant à la fois la vie de l'artiste et les différents aspects de son œuvre.

Cette exposition fut ouverte en présence de M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences, et du Jonkheer Otto Reuschling, Ambassadeur des Pays-Bas à Luxembourg.

*

L'Union des Capitales de la C.E.E.

Le 27 avril 1961 a été signé à Bruxelles l'acte de constitution d'une Union des Capitales de la Communauté Européenne.

La veille une réception eut lieu à l'Hôtel de Ville de Bruxelles en l'honneur des bourgmestres et échevins des six capitales de la C.E.E. et des personnalités des Communautés Européennes.

La signature de la convention eut lieu le 27 avril dans la salle de milice de l'Hôtel de Ville. La délégation luxembourgeoise était composée de M. Emile Hamilius, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et de MM. Marcel Fischbach et Georges Reuter, échevins. M. Nicolas Hommel, ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, assistait également à cette cérémonie.

Des discours furent prononcés par les six bourgmestres qui soulignèrent la signification de cette cérémonie.

Aux termes de la convention d'Union des Capitales de C.E.E. cette Union a pour but de maintenir des liens permanents entre les municipalités des villes contractantes, de favoriser en tous domaines les échanges entre leurs habitants pour développer, par une meilleure compréhension mutuelle, le sentiment vivant de la fraternité européenne, et de conjuguer les efforts des capitales des pays signataires des traités de Rome afin d'aider au succès de l'unité européenne.

L'action de l'Union comporte, dans l'esprit d'amitié qui la caractérise, toutes études, initiatives, réunions et opérations tendant à promouvoir le progrès économique et social, à améliorer les méthodes administratives et de gestion urbaine, à favoriser le rayonnement artistique, folklorique et touristique ou à augmenter le bien-être des populations des capitales qui la constituent.

Ajoutons encore qu'avant la signature de la convention Sa Majesté le Roi des Belges a reçu en audience les bourgmestres des six capitales de la Communauté Européenne.

*

Du 24 au 26 avril 1961 a eu lieu à Luxembourg une réunion du Comité de la Fédération Internationale de la Boucherie à laquelle prirent part les délé-

gués de la République Fédérale d'Allemagne, de France, de Belgique, des Pays-Bas, de Turquie, de l'Autriche et de la Suisse.

Ajoutons que pour les années de 1960 et 1961 la Fédération Nationale des Patrons-Bouchers et Charcutiers du Grand-Duché de Luxembourg est chargée de la présidence de la Fédération Internationale.

Au cours de leur réunion à Luxembourg, placée sous la présidence de M. Auguste Schultz, les délégués ont étudié les problèmes qui se posent aux bouchers dans le cadre du Marché Commun. Ils ont en outre préparé la réunion du Congrès International de la Boucherie qui se tiendra à Luxembourg au mois de septembre 1961.

*

Le 29 avril 1961 a été célébré à Mersch le 16^e anniversaire de la libération du camp de concentration de Dachau.

Un service religieux fut célébré en l'église décanale de Mersch à la mémoire des Luxembourgeois morts au camp de Dachau. Une gerbe de fleurs fut ensuite déposée au pied du Monument aux Morts. Après une réception à l'Hôtel de Ville par les autorités communales, un déjeuner amical réunissait les rescapés de Dachau.

*

Exposition documentaire sur les origines du culte de Notre-Dame de Luxembourg.

Au mois d'avril 1961, le Service des Archives de l'Etat a organisé à l'Hôtel des Terres-Rouges, 4, boulevard Roosevelt, à Luxembourg, une exposition documentaire sur les origines du culte de Notre-Dame de Luxembourg.

Dans l'avant-propos à la liste des documents d'archives et manuscrits, des documents iconographiques et des ouvrages imprimés servant de bibliographie qui forment la base de l'exposition, M. le professeur Joseph Gœdert, Directeur des Archives de l'Etat, dresse la genèse du culte marial au Luxembourg et il est intéressant de noter sous ce rapport que dans la chapelle castrale construite par le Comte Sigefroid dans l'enceinte de son château au rocher du Bock, sanctuaire consacré en 987, l'autel de la crypte portait déjà le nom de la Sainte-Vierge.

Par la présentation d'un choix de documents de l'époque, le Service des Archives de l'Etat s'est attaché à faire revivre les annales d'un culte qui a marqué profondément la vie de notre pays sous son double aspect historique et légendaire et si cette première exposition s'est limitée aux origines du culte, de plus riches trésors sont tenus en réserve pour une seconde exposition qui sera organisée pour le tricentenaire en 1966. On sait que ce fut en effet en 1666 qu'A. Wiltheim rédigea la requête mémorable au Conseil provincial, lui proposant d'élire la Sainte-Vierge patronne et souveraine de la Ville et le 27 septembre de la même année, la pétition fut adoptée à l'unanimité par le Conseil provincial dans les termes suivants :

« DD. Gubernator, Praeses et Senatores Consilii
« Regii Luxemburgi annunt ac dictam Virginem

« pro se suisque successoribus in hujus civitatis
« patronam suscipiunt ac pro tali decernunt et
« pronuntiant. »

*

Le Comité Exécutif de la Fédération Internationale des Journalistes s'était réuni à Amsterdam du 10 au 15 avril. 26 délégués des Fédérations Nationales, représentant 54.000 journalistes de 15 pays s'étaient réunis à Amsterdam afin d'étudier les problèmes de leur profession et afin d'examiner l'expansion de la F. I. J. dans les pays en voie de développement.

L'Association des Journalistes Luxembourgeois était représentée par son Secrétaire, M. Nic. Weber.

A l'ordre du jour figuraient notamment l'étude du problème du copyright, l'extension des activités de la fédération par la coopération avec d'autres organismes nationaux de journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision, la revision de la structure de la fédération.

Un communiqué publié à l'issue de ces travaux, annonce que le comité a décidé de tenir le 6^e Congrès Mondial de la Fédération à Vienne, du 6 au 12 mai 1962. Le comité a fait une étude approfondie des possibilités de développement des activités de la Fédération dans les pays sous-développés. Une délégation de la Fédération fera un voyage dans ces pays en 1961. En outre, la Fédération continuera à s'intéresser aux problèmes relatifs à la protection des droits d'auteur des journalistes.

*

Les dirigeants de l'industrie luxembourgeoise de la confection ont fait un voyage d'études d'une semaine en France à la fin du mois d'avril 1961. Au cours de leur séjour en France, les industriels visitèrent des entreprises de confection notamment à Paris, à Orléans et à Lille.

Cette mission d'études avait été organisée par l'Office Luxembourgeois pour l'Accroissement de la Productivité dans le cadre des efforts de rationalisation dans l'industrie de la confection luxembourgeoise.

*

Le nombre des députés.

Un arrêté ministériel du 21 avril 1961 fixe le nombre des députés, par application du résultat du recensement de la population du 31 décembre 1960, au nombre de 56 au lieu de 52 précédemment.

En effet, le dernier recensement de la population indique que de profonds changements se sont produits depuis le précédent recensement de la population qui avait eu lieu en 1947.

C'est ainsi que dans la première circonscription qui comprend les cantons de Capellen et d'Esch-sur-Alzette, il y aura 23 députés au lieu de 20; dans la deuxième circonscription, comprenant les cantons d'Echternach, de Grevenmacher et de Remich, le nombre des députés restera inchangé; dans la troisième circonscription, comprenant Luxembourg-Ville, les cantons de Luxembourg-Campagne et de Mersch,

le nombre des députés passera de 16 à 18; enfin, dans la quatrième circonscription, qui comprend les cantons de Clervaux, Diekirch, Redange, Vianden et Wiltz, le nombre des députés sera réduit d'une unité et ne comportera plus que 9 députés.

Ajoutons ici qu'au Luxembourg le nombre des députés qui font partie de la Chambre est déterminé d'après la population dans la proportion de un député sur 5.500 habitants. La fraction de 4.000 et au-delà compte pour le nombre entier de 5.500.

D'après le dernier recensement, le nombre de la population s'élève dans chacune des quatre circonscriptions respectivement à 125.970, 34.409, 100.518 et 52.192 habitants, soit un total de 313.089 habitants contre 290.057 en 1947.

*

L'équipement hydro-électrique du Grand-Duché de Luxembourg.

Une extension de la capacité du barrage en construction dans la vallée de l'Oûr, en amont de Vianden, vient d'être décidée en principe. Le nombre de groupes, d'une puissance de 100.000 kW par groupe, qui seront construits durant la seconde étape sera porté de 4 à 5 : le nombre total atteindra ainsi 9 au lieu de 8 groupes et la puissance en service turbine à la fin des travaux atteindra 900.000 kW.

Cette décision a été rendue possible du fait que la salle des machines, construite en caverne, s'est révélée suffisante pour y loger ce groupe supplémentaire, la capacité des bassins d'alimentation étant également satisfaisante.

La phase d'études est pratiquement terminée, en ce qui concerne l'exécution de la deuxième étape. La mise en service des quatre premiers groupes qui était prévue pour l'automne 1962 subira probablement un léger retard.

L'inauguration officielle des deux autres barrages d'Esch-sur-Sûre et de Rosport, actuellement en service, aura lieu au printemps.

*

La canalisation de la Moselle.

Les travaux préparatoires de la canalisation de la Moselle touchent à leur fin du côté luxembourgeois et le service de navigation de la Moselle a achevé la détermination des emprises provisoires, le levé topographique et les plans des alentours des barrages de Grevenmacher, de Palzem et d'Apach, c'est ce qu'à précisé M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, devant la Chambre des Députés.

Les travaux de construction sur le secteur luxembourgeois de la Moselle débiteront au cours de cette année. Les travaux de génie civil du barrage d'Apach, adjugés en 1960, progressent normalement. Le projet de barrage-écluse de Grevenmacher sera mis en adjudication dans les prochaines semaines, et les travaux commenceront l'été prochain. La Société internationale de la Moselle entamera également au cours des prochains mois les travaux de dragage et de dérochage sur la Moselle luxembourgeoise.

Un projet de loi concernant la construction d'un port fluvial à Mertert-Grevenmacher sera prochainement déposé. Le projet prévoit la construction du port par étapes dont la première coûtera 310 millions de fr. lux., en prévision d'un transbordement de 1 à 2 millions de tonnes de marchandises lourdes par an. Les travaux préparatoires ont commencé et les appels d'offres pour l'aménagement du port seront lancés dans le courant de l'année. La durée de construction étant évaluée à 2 ans, le port sera terminé au moment où la Moselle sera ouverte au trafic fluvial, c'est-à-dire fin 1963.

*

Aéroport de Luxembourg.

Depuis le mois d'avril 1961, deux nouvelles liaisons aériennes relient Luxembourg à l'étranger. Il s'agit de la ligne Dusseldorf-Cologne-Luxembourg-Sarrebruck et retour, exploitée par la « Deutsche Nahluftverkehr A. G. » et de la liaison Helsinki-Göteborg-Luxembourg-Barcelone-Malaga et retour, exploitée par la Compagnie finlandaise « KAR AIR ».

Ajoutons ici que les autres lignes aériennes régulières qui relient actuellement Luxembourg aux principales villes étrangères sont exploitées par SABENA, KLM, LOFTLEIDIR (Icelandic Airlines), EAGLE et DERBY. Elles relient Luxembourg aux villes suivantes : Bruxelles, Londres, Amsterdam, Zurich, Innsbruck, Bristol, Cardiff, Genève, Reykjavik et New York.

*

Le Prix Marcel Reuland.

Il y a quelques années, Radio-Luxembourg avait créé un prix littéraire destiné à des auteurs d'expression luxembourgeoise. Le prix institué pour 1960 portait le nom de Marcel Reuland, en souvenir du regretté Professeur Marcel Reuland, écrivain, qui fit partie du jury de Radio-Luxembourg.

49 œuvres étaient parvenues à Radio-Luxembourg. Le jury chargé d'examiner ces manuscrits était composé comme suit : MM. Alphonse Weicker, Président, Alphonse Arend, Joseph Meyers, Claude Fischer et Nicolas Weber, Membres.

Trois ouvrages furent retenus au cours de la première sélection. Les ouvrages choisis furent mis en onde par un groupe du « Letzeburger Theater » sous la direction du Professeur Eugène Heinen. Les auditeurs de Radio-Luxembourg furent ensuite appelés à désigner eux-mêmes les gagnants du premier, deuxième et troisième prix. Voici le résultat : Premier Prix « Honnertzwanzech an der Stonn », de Josy Théato, 10.000,— francs; deuxième prix « Dem Hellegen sei Mippchen », de Félix Mersch, 6.000,— francs; troisième prix « Matricule 340902 », de Edy Kohl, 4.000,— francs.

Ces résultats furent proclamés par le Président du Jury au cours d'une réception offerte en l'honneur des lauréats en présence de M. Mathias Felten, Directeur Général de Radio-Luxembourg.

Le Mois en Luxembourg (mois d'avril)

2 avril : Le Mouvement des Etudiants catholiques africains et asiatiques en Europe invite à une soirée folklorique au cours de laquelle des groupes artistiques des pays afro-asiatiques présentent au « Carrefour » à Luxembourg des danses et interprètent des chansons de leurs pays d'origine.

3 avril : Au Marché-aux-Poissons à Luxembourg a lieu d'« E'maischen », foire folklorique traditionnelle du lundi de Pâques.

5 avril : Au Théâtre Municipal à Luxembourg la « Berliner Schaubühne » présente « Nicht von gestern », comédie de Garson Kanin.

Au Siège de la Chambre de Commerce M. Max Bruckhaus, diplômé en sciences commerciales, fait un exposé sur les problèmes du commerce de détail.

6 avril : La Ville mosellane de Grevenmacher invite à sa traditionnelle Foire aux Vins.

7 avril : Au Musée de l'Etat à Luxembourg les peintres sur porcelaine Adolphe Lassner et Pierre Hastert exposent quelques poteries modernes.

8 avril : A la grande salle du « Carrefour » l'Union des Sociétés de Chant de la Ville de Luxembourg

invite à un concert de propagande en présence du Ministre des Arts et des Sciences et avec la participation des sociétés affiliées.

9 avril : Au Cercle Municipal à Luxembourg l'artiste-peintre Antonio del Ponte expose une série d'œuvres récentes.

10 avril : A la Salle des Fêtes de la Chambre de Commerce à Luxembourg l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies organise, dans le cadre de la Journée Mondiale de la Santé, une soirée de commémoration avec exposé et projection de films.

11 avril : A la Tribune des Amis de l'Histoire M. Marcel Bourguignon, Conservateur des Archives à Arlon, fait à l'Hôtel des Terres-Rouges à Luxembourg une conférence ayant pour thème « Autour du Vieux Conseil — figures de juristes luxembourgeois ».

12 avril : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble du « Stadttheater Trier » présente « Die Flut » de Boris Blacher et « Die Kluge » de Carl Orff.

Le Cercle de la CECA invite à une soirée musicale organisée dans le grand auditorium de Radio-Luxembourg avec le concours de l'orchestre de la station et des cantatrices Rita Gorr et Janine Micheau de l'Opéra de Paris. Au programme des œuvres de Mozart, Schubert et Wagner.

- 13 avril : A la Galerie Bradtké à Luxembourg quelques exposants et sociétaires des grands Salons de Paris exposent des œuvres récentes.
- 14 avril : En la Salle « Coupole » à Luxembourg-Belair M. André Frossard, écrivain et journaliste, fait une conférence ayant pour thème « Mon voyage au pays de Jésus ».
- 15 avril : La Galerie Marie-Thérèse à Luxembourg expose une série de dessins, gouaches et huiles de peintres abstraits contemporains.
- 16 avril : A Mondorf-les-Bains : Journée des Anciens Combattants et cérémonie de jumelage des combattants volontaires de la résistance française avec la section luxembourgeoise.
- 17 avril : A la Chambre de Commerce à Luxembourg le Conseil luxembourgeois du Mouvement Européen se réunit en assemblée générale.
- 18 avril : Au Théâtre Municipal à Luxembourg a lieu un concert de Musique de Chambre avec la participation de Koji Toyoda, violon, Pierre Nimax, piano et Anita Thill, soprano. Au programme des œuvres de Beethoven, Moussorgsky, Petzold, Cigrang (Luxembourgeois), Poulenc et Szymanowski.

A l'occasion du 10^e anniversaire de la signature du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier l'Administration des P.T.T. fait fonctionner un cachet oblitérant spécial.

- 19 avril : Au Musée de l'Etat à Luxembourg est inaugurée une exposition consacrée à la vie et aux œuvres de Rembrandt. Cette exposition, qui comporte plus de 150 reproductions (en noir et blanc) de tableaux, de dessins et d'eaux-fortes ainsi que 18 reproductions en couleurs, est organisée dans le cadre de l'accord culturel néerlandoluxembourgeois avec le concours des Amitiés Néerlandoluxembourgeoises.
- 20 avril : Au Ciné Piazza à Echternach l'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg invite à une manifestation européenne avec exposés et projection de films.

Au camp militaire du Herrenberg à Diekirch l'ensemble des « Amis du Théâtre » de Differ-

dange présentent « Et wor emol e Kanone'er », pièce en trois actes de Batty Weber.

- 21 avril : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble du « Stadttheater Trier » présente « Der Fall Pinedus », pièce en 2 actes de Paolo Levi.
- 22 avril : En l'Eglise Cathédrale à Luxembourg, ouverture solennelle de l'Octave en l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg.
- 23 avril : A Diekirch la chorale Saine-Cécile fête le 70^e anniversaire de sa fondation.
- 24 avril : Au Foyer Européen à Luxembourg le Centre Européen de Débats Internationaux invite à une conférence-débat sur le sujet « Déceptions et espoirs des Sud-Américains à l'égard de l'Europe ».

Au Cercle Municipal se réunit le Comité de la Fédération Internationale des maîtres-bouchers. A cette réunion participent des délégués de 11 pays européens.

Aux Archives de l'Etat s'ouvre une exposition documentaire sur les origines du culte de Notre-Dame de Luxembourg.

- 25 avril : A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette l'artiste peintre luxembourgeois Roger Bertemes expose une série d'œuvres récentes.
- 26 avril : A l'Eglise paroissiale de Luxembourg-Bonnevoie l'organiste hollandais M. Albert de Klerk interprète des œuvres de Sweelinck, Bach, Walther, Dandrieu et Mozart.
- 27 avril : Au Théâtre Municipal à Luxembourg « Exploration du Monde » présente « La Turquie des mille et une nuits », récit et film en couleur de Jérôme Camilly et Merry Ottin.
- 28 avril : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les « Jeunesses Musicales » invitent à un concert symphonique donné en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Héritière par le grand orchestre de Radio-Luxembourg sous la direction de Louis de Froment et avec le concours du pianiste français Jean-Bernard Pommier. Au programm figurent des œuvres de Friedemann Bach et Joseph Haydn.
- 29 avril : A la Place d'Armes à Luxembourg la Chorale mixte « Cantores » de Bruges donne un concert de musique vocale.

A la Maison Syndicale à Dudelange le grand orchestre de Radio-Luxembourg placé sous la direction de Maître Louis de Froment exécute des œuvres de Weber, Haydn, Bizet et Liszt.